



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 40182

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales afin de connaître le bilan qu'elle dresse de la nuit de la Saint-Sylvestre 2008. En particulier, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de voitures qui ont été brûlées et les moyens que l'État a mis en oeuvre pour protéger les Françaises et les Français.

Texte de la réponse

Le nombre de voitures incendiées pour la nuit du 31 décembre 2008 au 1er janvier 2009 s'établit à 1 147. L'an dernier, le bilan était de 878 véhicules brûlés. On constate donc, sur cette nuit précise, une augmentation ponctuelle du phénomène des incendies de voitures, à l'inverse du bilan annuel qui est en recul de près de 14 %. Pour garantir la protection des personnes, la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a pris des mesures importantes lors des festivités du nouvel an. 35 000 policiers et gendarmes, ainsi que 50 000 pompiers, ont été mobilisés, dotés des moyens d'intervention et de protection adaptés. Un effort particulier a été consenti pour préparer l'événement et anticiper au mieux les éventuels troubles à l'ordre public. Des contacts ont été pris avec les maires pour assurer une parfaite articulation opérationnelle avec les polices municipales, ainsi qu'avec les acteurs de la vie sociale, associative et culturelle. Dans le cadre des dispositifs de sécurité mis en oeuvre et coordonnés par les préfets, des arrêtés ont réglementé ou interdit les produits dangereux (vente de combustible, consommation d'alcool sur la voie publique, usage ou vente de feux d'artifice, etc.). Des dispositifs adaptés ont été mis en oeuvre durant la nuit du 31 décembre 2008, avec en particulier une occupation massive et visible de la voie publique à titre préventif et des capacités rapides d'intervention et d'interpellation des auteurs de troubles. Une attention particulière a été portée aux réseaux de transports publics. En lien avec les parquets, des mesures ont également été prises pour faciliter le traitement judiciaire en temps réel des auteurs d'infraction. La vigilance, la mobilisation et le professionnalisme des forces de sécurité ont permis que la nuit de la Saint-Sylvestre se déroule globalement dans le calme sans violences graves aux personnes et sans incident notable. Les très rares affrontements qui se sont produits ont été brefs et sporadiques. 288 personnes ont été interpellées (contre 259 l'an dernier), et 219 placées en garde à vue (contre 166 l'an dernier). Au cours de cette nuit, quatre fonctionnaires de police ont été légèrement blessés.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40182

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 455

Réponse publiée le : 10 mars 2009, page 2361